

**Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 4 mai 2009, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. Simon Bouchard (Maire);  
Mme Claudette Simard;  
M. Urbain Fortin;  
M. Normand Fortin;  
M. Léonard Bouchard;  
M. Marc-André Larochelle.

EST ABSENT : Monsieur Donald Lavoie, conseiller  
EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules,  
directrice générale.

La directrice générale ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-76**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,  
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 4 mai 2009 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des points suivants :

Les points 9, 10 et 11 prévus à l'ordre du jour deviennent les points 14, 15 et 16.

9. Approbation des emplacements indiqués sur la plan pour le remplacement des poteaux et ancrs suite aux travaux du MTO sur la 138.

10. Mandat à Monsieur Gilles, ing. de la firme Hansen & Ass. Inc. à titre d'ingénieur-conseil dans le dossier de recherche en eau potable au tarif horaire de 75 \$ / heure.

11. Appui à la SADC concernant le projet visant à étendre Internet haute vitesse sur les territoires de la MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré.

12. Projet de développement domiciliaire de Construction Rosaire Guay- Confirmation de la capacité des infrastructures en eau potable et en eaux usées.

13. Modification des personnes responsables de l'application du règlement numéro 228-A sur la qualité de vie.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-77**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal du lundi le 6 avril 2009**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 6 avril 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-78**

**Approbation des comptes pour le mois d'avril 2009**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois d'avril 2009, totalisant 44 987,64 \$ \$ dont 10 368,21 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-79**

**Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRECO (Programme de renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées) pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a approuvé lors du conseil municipal du 7 avril 2008 (résolution numéro 2008-04-48) le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout ont été recommandés dans ce même rapport et que le conseil désire réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire inclure l'ensemble des conduites d'aqueduc et d'égout qui sont dans des cas de vétusté manifeste considérant que beaucoup de bris sont survenus ces dernières années sur ces tronçons;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées compris dans la demande d'aide financière sont recommandés comme prioritaires à court terme (horizon 5 ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil et le Ministère à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan (cas de vétusté manifeste);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,  
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le Conseil municipal autorise la présentation de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) et que madame Josée Desmeules, directrice générale soit autorisée à signer tout document à cet effet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2009-05-80**

**Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada (FCCQ) pour la recherche eau eau potable**

CONSIDÉRANT QUE suite aux conclusions du rapport de madame Marike Saint-Pierre, ing. du Groupe-Conseil Roche Ltée concernant l'étude de la capacité en eau potable et en eaux usées pour recevoir le projet de développement domiciliaire déposé par Construction Rosaire Guay;

CONSIDÉRANT QUE le rapport mentionne que la municipalité de Saint-Urbain n'a pas suffisamment d'eau pour alimenter la totalité du projet de développement domiciliaire tel que le plan de lotissement déposé par Consultant S. Dufour,ing.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut desservir la phase I du projet qui comprend 19 terrains mais n'a pas suffisamment d'eau pour desservir la phase II avec la source actuel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire trouver une solution à sa problématique de manque d'eau et ainsi entreprendre une démarche de recherche en eau avec la firme de Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la recherche en eau peuvent, selon les travaux, s'élever jusqu'à 150 000 \$ selon l'estimation de monsieur Gilles Filion, ing. pour les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut entamer des procédures de recherche en eau sans l'apport de subventions;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la première phase, qui est l'étape de la recherche en eau, sont admissibles au Programme Fonds Chantier Canada (FCCQ);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le Conseil municipal autorise la présentation de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada (FCCQ) et que madame Josée Desmeules, directrice générale soit autorisée à signer tout document à cet effet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-81**

**Demande de commandite pour le Festival du Coureur des Bois**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Tharsicius Dufour, président de la Corporation du Festival du Coureur des Bois datée du 5 avril 2009 demandant au conseil municipal de réitérer la commandite de 15 000 \$ au Festival pour une édition 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Festival avait annoncé par conférence de presse qu'il n'y aurait pas d'édition 2009 pour le Festival;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas prévu cette somme au budget 2009;

IL EST adopté à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal refuse d'octroyer une commandite de 15 000 \$ au Festival du Coureur des Bois considérant que cette somme n'a pas été prévue au budget et que la Corporation avait déjà annoncé qu'il n'y aurait pas de Festival en 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-82**

**Appui à la demande de la Commission de la Protection des terres agricoles du Québec (CPTAQ) de monsieur Patrick Gaudreault**

CONSIDÉRANT la demande préparée par monsieur Patrick Gaudreault concernant l'obtention d'une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la propriété de madame Marjolaine Bouchard, le tout sur les lots 280-P et 281-P de la Paroisse de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE que la demande est conforme à la réglementation municipale et plus particulièrement au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil municipal appui la demande de monsieur Patrick Gaudreault pour l'obtention d'une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la propriété de madame Marjolaine Bouchard, le tout sur les lots 280-P et 281-P de la Paroisse de Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-83**

**Approbation des emplacements indiqués sur le plan de construction de la ligne téléphonique et de télécommunication de Bell Canada (secteur 138/Cap-Martin)**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal approuve les emplacements indiqués sur les plans numéros 101 à 105 et 701 de Bell pour la construction de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada dans le secteur de la route 138/Cap-Martin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-84**

**Mandat à Gilles Fillion, ing. de la firme Les Consultants Fillion, Hansen & Ass. Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain est approvisionnée en eau par des résurgences qui offrent une disponibilité en eau qui excède les besoins la plupart du temps mais dont la marge de manœuvre est plus restreinte en période estivale lorsque la baisse de débit correspond à l'augmentation de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la phase II du parc industriel ainsi que le projet de développement domiciliaire présenté par Construction Rosaire Guay & Fils inc. font en sorte que la demande en eau est appelée à croître à moyen terme;

CONSIDÉRANT le rapport de Marike Saint-Pierre, ing. du Groupe-Conseil Roche Ltée concernant l'évaluation de la capacité en eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'analyser la question de la capacité de l'eau potable dans un contexte de développement futur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un ingénieur dans le domaine de l'eau potable afin d'être bien conseiller dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal mandate monsieur Gilles Filion, ing. de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. comme ingénieur conseil pour la municipalité dans le dossier de recherche en eau potable;

QUE le mandat soit sur une base horaire à raison de 75 \$ / heure plus taxes et que la municipalité soit tenue régulièrement informée de la progression des coûts et des honoraires encourus dans le cadre de ce mandat.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-85**

**Appui à la SADC concernant le projet visant à étendre Internet à haute vitesse sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré.**

**CONSIDÉRANT QUE** pour des motifs sociaux et économiques, la Municipalité de Saint-Urbain est préoccupée par l'importance que tous les secteurs de la municipalité puissent être desservis par des services d'Internet à haute vitesse;

**ATTENDU QUE** la SADC de Charlevoix a réalisé une étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet haute vitesse et qu'il y a lieu de compléter cette étude pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance de la problématique;

**ATTENDU QUE** l'objectif de la SADC de Charlevoix est de réaliser ensuite une étude de faisabilité technique et financière pour identifier les technologies appropriées et évaluer les coûts de déploiement;

**ATTENDU QUE** cette étude de faisabilité pourrait être financée en partie dans le cadre du Programme Communautés rurales branchées qui a été annoncé dernièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

**QUE** la Municipalité de Saint-Urbain collabore avec la SADC de Charlevoix pour compléter l'étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet à haute vitesse;

**QUE** la Municipalité de Saint-Urbain appuie la SADC concernant le projet visant à étendre Internet à haute vitesse sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-86**

**Projet de développement domiciliaire- Construction  
Rosaire Guay et Fils**

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Rosaire Guay & Fils a présenté un projet de lotissement à la municipalité de Saint-Urbain pour la construction d'un développement domiciliaire d'environ 60 résidences;

CONSIDÉRANT QUE le développement est prévu sur deux phases, la première phase comprenant 19 terrains et la deuxième phase 41 terrains tel que le plan de lotissement daté du 13 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait faire une étude par madame Marike Saint-Pierre, ing. du Groupe-Conseil Roche Ltée concernant la capacité en eau potable et en eaux usées pour recevoir le projet de développement domiciliaire déposé par Construction Rosaire Guay;

CONSIDÉRANT QUE selon ce rapport, la capacité des étangs pour les eaux usées est suffisante pour recevoir la totalité du développement domiciliaire par contre, la municipalité ne possède pas suffisamment d'eau en période estivale pour recevoir la totalité du développement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la phase II du parc industriel ainsi que le projet de développement domiciliaire présenté par Construction Rosaire Guay & Fils inc. font en sorte que la demande en eau est appelée à croître à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain a suffisamment d'eau pour recevoir seulement la phase I du développement domiciliaire selon le projet de lotissement déposé;

CONSIDÉRANT QUE Construction Rosaire Guay désire avoir un engagement quant aux intentions de la municipalité à prendre les mesures pour trouver une solution à la problématique de l'eau potable pour permettre la construction à moyen terme de la phase II du développement domiciliaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Simard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE le conseil municipal confirme à Construction Rosaire Guay & Fils que la municipalité de Saint-Urbain peut recevoir la phase I (20 terrains) tant au niveau de l'eau potable que pour les eaux usées;

QUE le Conseil municipal confirme à Construction Rosaire Guay & Fils que les démarches de recherche en eau potable sont prises par la municipalité afin d'augmenter l'approvisionnement en eau potable afin de recevoir la phase II du développement domiciliaire déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2009-05-87**

**Modification de délégation de pouvoir- Règlement numéro 228-A concernant les nuisances**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 228-A concernant les nuisances délègue la directrice générale pour mettre en application certaines compétences;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que l'inspecteur en bâtiment soit mandaté au lieu de la directrice générale pour l'application de ce règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil municipal autorise la modification de délégation de pouvoir pour l'inspecteur municipal au lieu de la directrice générale pour l'application du règlement numéro 228-A.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-88**

**Don au 22<sup>e</sup> Téléthon Enfant-Soleil**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal autorise un don de 25 \$ à Opération Enfant Soleil dans le cadre du gala amateur qui se tiendra à Petite-Rivière-Saint-François le 23 mai 2009.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-89**

**Soumission de madame Marie-Marthe Fortin pour l'entretien et l'aménagement**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,  
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal donne le contrat à madame Marie-Marthe Fortin pour l'entretien et l'aménagement extérieur pour l'été 2009 au coût de 525 \$.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-90**

**Campagne annuelle des ami(e)s de la Fondation de l'hôpital**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal autorise un don de 50 \$ à la Fondation de l'hôpital dans le cadre de la campagne annuelle des ami(e)s de la Fondation.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
**RÉSOLUTION 2009-05-91**

**Don à l'Association québécoise de la Fibrose kystique Section Charlevoix-Ouest**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal autorise un don de 25 \$ à l'Association québécoise de la Fibrose kystique Section Charlevoix-Ouest.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

**Période de questions et d'information réservée au public**

- Monsieur Urbain Fortin informe la population qu'un article parle de l'activité du CANCER RUN dans une revue de motos spécialisée.
- Monsieur Donald Lavoie informe qu'une rencontre d'information aura lieu à Saint-Urbain pour la COOP de santé le 25 ou le 26 mai 2009 et que les gens seront informés dans le prochain colporter de la date et l'heure de la réunion.

---

**RÉSOLUTION 2009-05-92**

**Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE l'assemblée soit levée à 20h42 P.M.

---